

L'instruction d'une demande d'habilitation pour devenir membre d'un jury lors d'une session d'examen sur un titre professionnel du ministère du travail, relève de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS) de votre lieu d'habitation.

Nous vous invitons à consulter les sites suivants :

Titre professionnel, portail jury :

<https://www.jurytitreprofessionnel.fr/>



vous remplissez les conditions pour devenir membre de jury, vous pouvez effectuer votre démarche en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-jury>



Le titre professionnel

**UN DIPLÔME
EN PEU DE TEMPS
UN EMPLOI
POUR LONGTEMPS**

**VALORISEZ
VOTRE
SAVOIR-FAIRE
DEVENEZ
MEMBRE
D'UN JURY
DE PROFESSIONNELS**



LES MISSIONS D'UN JURY D'EXAMEN AU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

- > Évaluer les réalisations et valider les compétences des candidats à l'issue d'une formation ou d'une Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- > Décider de l'attribution du titre ou d'une partie du titre professionnel du ministère du travail, de la santé et des solidarités

POURQUOI ?

Pour être garant du professionnalisme des personnes qui ont choisi le même métier que vous.

Pour participer à une véritable mission de service public.

Pour être en relation avec d'autres professionnels de votre secteur d'activité.

Pour élargir le champ de vos compétences, enrichir votre CV.

POUR QUI ?

- SALARIÉS
- INDEPENDANTS
- RETRAITÉS
- PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Ayant trois ans d'expérience dans le métier visé par le titre

N'ayant pas quitté le métier depuis plus de 5 ans

Des qualités d'écoute, de neutralité d'impartialité, d'objectivité et de respect sont également indispensables.

QU'EST-CE QU'UN TITRE PROFESSIONNEL ?

- > Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée, au nom de l'État, par le ministère du travail, de la santé et des solidarités. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.
- > Il permet de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire au terme d'un parcours de formation professionnelle en continue ou en alternance ou par le biais d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)
- > En 2022, 7 personnes sur 10 en recherche d'emploi ont eu accès à un emploi après l'obtention d'un titre professionnel.



REJOIGNEZ LES PROFESSIONNELS DE VOTRE RÉGION MEMBRES DES JURYS D'EXAMENS

MODE D'EMPLOI

1

Vérifiez votre éligibilité pour devenir jury sur le titre



2

Vous remplissez les conditions pour devenir membre de jury sur le titre professionnel



3

une demi-journée de formation obligatoire sera dédiée à vous préparer à votre nouvelle mission

Le Ministère du travail, de la santé et des solidarités a chargé l'Afpa d'organiser des sessions de professionnalisation spécifiques pour vous aider à assurer vos fonctions dans les meilleures conditions.